

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02611

Numéro SIREN : 882 457 872

Nom ou dénomination : 123 PHOTOVOLTAIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/043027

123 PHOTOVOLTAIQUE

1 Rue Jacques Monod

69680 CHASSIEU

Exercice clos le : 28 février 2022

APE : 4321A

SIRET : 88245787200019

CABINET FRANCOIS

30 AVENUE CHARLES DE GAULLE

69780 MIONS

Tél :0478208244

Fax :0958881577

E-mail :eric.francois@cabinet-francois.net

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

SOMMAIRE

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

Attestation	3
COMPTES ANNUELS	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat (suite)	8
Soldes Intermédiaires de Gestion	9
ANNEXE	10
Annexe des comptes annuels	11
DETAIL DES COMPTES ANNUELS	18
Détail de l'actif	19
Détail du passif	20
Détail du compte de résultat	21
Détail des soldes Intermédiaires de Gestion	22
LIASSE FISCALE	23
Réal Normal	24

ATTESTATION

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

123 PHOTOVOLTAIQUE
Pour l'exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	17 760 €
Chiffre d'affaires	5 000 €
Résultat net comptable	873 €

Fait à Mions,
Le 24/06/2022.

Eric FRANCOIS,
Expert-comptable.

Signé électroniquement le 24/06/2022 par
Eric Francois



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

ACTIF	Valeurs au 28/02/22			% de l'actif	Valeurs au 28/02/21	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				4		12
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	2 000	1 304	696		1 363	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 000	1 304	696	4	1 363	12
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				40		3
Clients (3)	6 000		6 000			
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	1 064		1 064		382	
Débiteurs divers (3)						
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	10 000		10 000	56	10 000	85
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 064		17 064	96	10 382	88
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	19 064	1 304	17 760	100	11 745	100

(1) Dont droit au ball
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

PASSIF

	Valeurs au 28/02/22	% du passif	Valeurs au 28/02/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	56	10 000	85
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-4 030	-23		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	873	5	-4 030	-34
SITUATION NETTE	6 843	39	5 970	51
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 843	39	5 970	51
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	9 317	52	5 476	47
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	300	2		
Fournisseurs, factures non parvenues	300	2	300	3
Dettes fiscales et sociales	1 000	6		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	10 917	61	5 776	49
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	17 760	100	11 745	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

10 917

5 776

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2022 dont le total est de 17 760.15 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 873.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2021 au 28/02/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/06/2022.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

	CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 000		
CORPORELLES		Terrains				
		Constructions				
		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
		Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Autres immos corporelles				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers				
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL				
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL				
			TOTAL GENERAL	2 000		

	CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
INCORPOR.		Frais d'établissement & développ.	TOTAL				
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 000	
CORPORELLES		Terrains					
		Constructions					
		Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Autres immos corporelles					
		Inst. gal. agen. amé. divers					
		Matériel de transport					
		Mat. bureau, inform., mobilier					
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		TOTAL					
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence					
		Autres participations					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL					
			TOTAL GENERAL			2 000	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	637	667		1 304
TOTAL	637	667		1 304
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immob corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	637	667		1 304

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
		Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients	6 000	6 000	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres coll. publiques	1 064	1 064	
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance				
		TOTAUX	7 064	7 064	
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
Renvois (2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 000.00	10.00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	600	600		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	1 000	1 000		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	9 317	9 317		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	10 917	10 917		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	300
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	300

DETAIL DES COMPTES ANNUELS

DÉTAIL DE L'ACTIF

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	28/02/22	28/02/21	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	696	1 363	-667	-49
20500000 CONCES & DROIT SIMIL BREV LIC	2 000	2 000		
28050000 AMORT CONC & DROITS SIMIL BREV	-1 304	-637	-667	-105
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	696	1 363	-667	-49
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients (3)	6 000		6 000	
Créances fiscales et sociales (3)	1 064	382	682	178
44566000 TVA DEDUCTIBLE ABS	1 014	332	682	205
44586000 TVA S/FACTURES NON PARVENUES	50	50		
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	10 000	10 000		
51211000 BANQUE	10 000	10 000		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 064	10 382	6 682	64
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	17 760	11 745	6 015	51

DÉTAIL DU PASSIF

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2021 au 28/02/2022

PASSIF	Valeurs au	Valeurs au	Variation	
	28/02/22	28/02/21	en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000	10 000		
Réserves				
Report à nouveau	-4 030		-4 030	
11900000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBIT	-4 030		-4 030	
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	873	-4 030	4 904	122
SITUATION NETTE	6 844	5 970	873	15
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 843	5 970	873	15
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Groupe et associés	9 317	5 476	3 841	70
45510000 C/C GALIEN TOITURES	9 317	5 476	3 841	70
Fournisseurs	300		300	
Fournisseurs, factures non parvenues	300	300		
Dettes fiscales et sociales	1 000		1 000	
44571251 TVA COLL PREST SERV TN	1 000		1 000	
TOTAL DETTES	10 917	5 776	5 141	89
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	17 760	11 745	6 015	51
(1) Dont à moins d'un an	10 917	5 776		

LIASSE FISCALE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2022



N° 11084* 23

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/03/21	et clos le	28/02/22	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
123 PHOTOVOLTAIQUE 1 Rue Jacques Monod 69680 CHASSIEU			
SIRET	8 8 2 4 5 7 8 7 2 0 0 0 1 9	Mél :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux d'installation électrique dans t	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre		
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse	0
	N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse	
	N°	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----	---	-----	--	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
CABINET FRANCOIS 30 Avenue Charles de Gaulle 69780 MIONS Tél : 0478208244		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 14/06/22 Lieu : Chassieu
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : Président GALIEN Pierre-Marie
			Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*04

 Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12 |
 Adresse de l'entreprise 1 Rue Jacques Monod 69680 CHASSIEU Durée de l'exercice précédent* 12 |

 Numéro SIRET* 8 8 2 4 5 7 8 7 2 0 0 0 1 9 Néant *

				Exercice N clos le, 28/02/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 304	696
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations			CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	1 304	696	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 000	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 064	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	10 000		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	17 064		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 304	17 760	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		123 PHOTOVOLTAIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)		DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	-4 030	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	873	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
			DL	6 843	
		TOTAL (I)			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			DO		
		TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
			DR		
		TOTAL (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligatoires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DV	9 317	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	600	
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 000	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA		
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		EC	10 917		
		TOTAL (IV)			
Ecart de conversion passif *		ED			
		TOTAL (V)			
		EE	17 760		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	10 917	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		123 PHOTOVOLTAIQUE				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	2 000	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1		KM		KN	KO
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants M2		KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ
	Avances et acomptes				LK		LL	LM
	TOTAL III				LN		LO	LP
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations			8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV		
TOTAL IV			LQ		LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	2 000	ØH	ØI	ØJ	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB
Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF	
TOTAL III				IY	NG	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations			IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	2 000	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 28/02/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 123 PHOTOVOLTAIQUE Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	637	PF	667	PG		PH	1 304
TOTAL I		RK	637	RM	667	RN		RO	1 304
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	637	ØP	667	ØQ		ØR	1 304

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
123 PHOTOVOLTAIQUE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	6 000		6 000		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 064		1 064	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	7 064	VU	7 064	VV
RENVIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	600		600		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 000		1 000		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	9 317		9 317		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	10 917	VZ	10 917		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD			

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 28/02/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								873	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR	
Régimes particuliers / impositions différées	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	873	WR
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement*								XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art 44 septies)	L2	J E I (art 44 sexies A)	L5	XF
			S I I C. (art 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
	ZFU-TE (art 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH			XG
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	873	
					déficit (II moins I)		XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									873
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	0	XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>123 PHOTOVOLTAIQUE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	4 030
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)			K5	873
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	3 157
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK	3 157
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	
			Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur les lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise 123 PHOTOVOLTAIQUE										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-4 030		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	-4 030		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH		-4 030		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8			XQ	58	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	302	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	3 100	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	3 460	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	1 000	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	682	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021)								ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *					XP				ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)	
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE

Néant *Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹¹ Entreprises soumises à l'IS² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁵	Solde des moins-values à reporter col. ⁶ = ² + ³ - ⁴ - ⁵ ⁶
	À 19 % ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ³	À 15 % ou 19 % ⁴		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>123 PHOTOVOLTAIQUE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réerves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/03/2021		et clos le : 28/02/2022	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	OG
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	Effectifs au sens de la CVAE * EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	GZ
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann III au CG)
(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

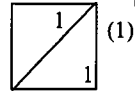
(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant *

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

EXERCICE CLOS LE 28/02/2022

N° SIRET : 8 8 2 4 5 7 8 7 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123 PHOTOVOLTAIQUE

ADRESSE (voie) 1 Rue Jacques Monod

CODE POSTAL 69680 VILLE CHASSIEU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

123 photovoltaïque
Société par actions simplifiées
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue Jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

Rapport de gestion du président année deux mil vingt deux

Rapport de gestion du président

L'exercice 2021-2022 est positif avec un résultat d'exploitation de 873 €.
Le total de l'actif du bilan s'élève à 17760€.
Le résultat net comptable ressort à 873 €

le démarrage de l'activité photovoltaïque a été largement perturbé par :

La situation sanitaire incertaine

Les dispositions législatives évolutives

L'attitude variable des municipalités en termes de contrainte esthétique ou autres

La complexité de l'élaboration de certains dossiers.

Même si les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous l'Energie solaire par sa pérennité, sa gratuité, sont des moyens importants de son développement.

Ceci conforté par la situation actuelle des fournisseurs d'énergie électrique, privé du gaz, en difficulté de maintenance des centrales nucléaires et qui face à une demande croissante sont au bord de difficultés nombreuses aussi 123 photovoltaïque a-t-elle encore une bonne chance d'avenir.

Pierre Marie GALIEN président



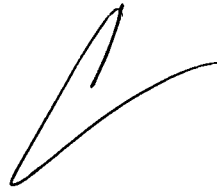
123 photovoltaïque
Société par action simplifiée
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

Rapport de gestion du président sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce

Il n'y a pas de convention visée à l'article L223-19 du code du commerce réalisé en 2021-2022

Cette résolution et mise aux voix et accepté à l'unanimité

Pierre Marie GALIEN président



123 photovoltaïque
Société par action simplifiée
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue Jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 9 aout 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX

Le 9 aout 2022

A 10 heures 00

Les actionnaires de la société dénommée « 123 photovoltaïque » se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de leur président.

Monsieur Pierre Marie GALIEN préside la séance en sa qualité de président.

Après avoir constaté qu'il possède personnellement quatre cent quatre-vingt-dix actions

Ci 490 actions

Le président constate que sont présents ou représentés :

-Monsieur Pierre-Marie GALIEN, propriétaire de quatre cent quatre-vingt actions,

Ci.....490 actions

-Galien toitures représentés par Pierre-Marie Galien sont gérant, propriétaire de cinq cent dix actions,

Ci.....510 actions

TOTAL des parts présentes ou représentées sur les mille actions

Composants le capital social

Ci.....1000 actions

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport du président
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022 et quitus à la présidence.
- Affectation du résultat
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.

Le Président donne lecture. - du rapport du président
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre de jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la Société et des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022, lesquels font apparaître un bénéfice 873€

et donne quitus à la présidence
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à huit cent soixante treize euros (873€)

de la manière suivante :

Réserves

-A autres réserves.....873€



Exercice	Dividende distribué
29.02.2021	0€
29.02.2022	0€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendus la lecture du rapport du président, énonçant les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce constate qu'aucune convention n'a été réalisée en 2021-2022. Cette résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de ne pas rémunérer de Monsieur Pierre Marie GALIEN, président,

Par contre, Monsieur Pierre Marie GALIEN sera remboursé de ses frais de déplacements et de représentation sur présentation de justificatifs.

Monsieur Pierre Marie GALIEN ne prenant pas part au vote, cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

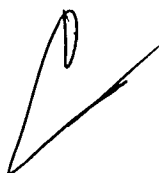
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, à 12 heures 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président, et par tous les actionnaires présents.

Le président



Les actionnaires

